



## Prévoyance et Mutuelle d'entreprise

### Votre Problématique:

En tant que chef d'entreprise:

- ✦ Vous pouvez être tenu de par vos obligations légales et/ ou conventionnelles de mettre en place des régimes de Prévoyance et/ou de mutuelle collective soit au profit de l'ensemble de votre personnel, soit au profit d'une catégorie de votre personnel.
- ✦ Vous pouvez faire de la protection sociale un élément de rémunération. Cet outil de motivation et de fidélisation valorise fortement la politique sociale de l'entreprise.
- ✦ Vos salariés ou vos institutions représentatives du personnel peuvent vous solliciter afin de mettre en place des régimes de Prévoyance et/ou de Mutuelle.



### Solution OFRACAR FINANCES

- ✦ **Expertise :** La réglementation devient de plus en plus complexe. Les contrôles sont fréquents et précisés, et les enjeux fiscaux comme sociaux sont majeurs. De ce fait, la mise en place de Contrats Collectifs Prévoyance et Santé exige technicité, formalisme et précision.
- ✦ **Liberté :** Etudes de marché destinées auprès de nos fournisseurs (Compagnies d'assurances, Institutions de Prévoyance, Mutuelle et Courtiers Grossiste) en toute indépendance.
- ✦ **Conseil :** Négociation de conditions de placement auprès d'organismes d'assurance sur le marché concerné vous permettant d'obtenir :
  - ⇒ Des garanties adaptées et innovantes;
  - ⇒ Des tarifs performants.
- ✦ **Gestion :** Mise en place d'une gestion dédiée : le chef d'entreprise et les salariés peuvent prendre contact avec un interlocuteur dédié.

Ce référent est chargé de répondre à toutes vos questions (garanties, tarifs...), de traiter toutes vos demandes (remboursement, devis..) dans les 48 Heures, de s'assurer du paiement des prestations.